

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Coupe AFCO/CHERBOURG PLAISANCE** - Grade : **5A**

Dates complètes : le **04 et 05 novembre 2023**

Lieu : Cherbourg en Cotentin

Autorité Organisatrice : Yacht Club de Cherbourg

Sélective Universitaire de Voile Habitable FFSPORTU (Course en flotte)

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021-2024),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 *Les règlements de la FFSPORTU (pour les équipages inscrits à la sélective Universitaire)*
- 1.4 Le règlement Osiris 2023.
- 1.5 Les règles d'utilisation des bateaux pour les J80 (qui seront jointes aux IC).
- 1.6 Les règles de classe J80 ne s'appliqueront pas.
- 1.7 L'annexe « jugement semi-direct » s'appliquera.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux :

Osiris Habitable possédant un certificat Osiris Habitable, dont le groupe brut minimum est de 8.

J80 (avec jeux de voile complet : , spis, GV et foc) qui seront fournis par le comité d'organisation, aux **équipages universitaires** inscrits dans le cadre de la Sélective Universitaire de Voile Habitable, et aux autres équipages. Pour la sélective Universitaire : **12 équipages maximum**.

Equipage J80 : les équipages sont constitués de 4 à 5 équipiers, avec un poids max total de **350 kg**.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en le renvoyant par mail au secrétariat du YCC (contact@yc-cherbourg.com).

Pour la sélective universitaire, et les autres équipages en J80, les formulaires sont à renvoyer avant le vendredi 03 novembre.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- leur licence FFSPORTU 2023/2024 (uniquement les étudiants participant à la sélective Universitaire)
- Leur carte d'étudiant (uniquement les étudiants participant à la sélective Universitaire)

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants:

30 euros par bateau pour les équipages en Osiris.

100 euros pour les équipages J80 des clubs locaux (YCC, CNMC, CNC, PNH, EVC)

300 euros pour les équipages universitaires participants à la sélective en J80. (comprenant la location du bateau, la participation à la régata et « l'apéritif-débriefing » de la journée de samedi).

Une caution de **1500 euros** sera demandée aux équipages universitaires inscrits dans le cadre de la Sélective Universitaire Voile Habitable.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

le samedi 04 novembre de **08h30 à 10h00** au secrétariat du Yacht Club de Cherbourg

Un briefing pour les équipages inscrits en J80 est prévu à 08h30.

Un briefing est prévu à **9h00** le dimanche 05 novembre au YCC, pour tous les équipages.

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 04 novembre	[11h00]	[Osiris et J80]
Dimanche 05 novembre	[10h00]	[Osiris et J80]

Dimanche 05 novembre : Remise des Prix à **18h00**

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h30].

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 04 novembre et en ligne sur le site du YCC (www.yc-cherbourg.com).

7. LES PARCOURS

7.1 **Osiris** : Les parcours seront de type : construits type bananes ou côtiers.

J80 : les parcours seront de type construits (type aller/retour, arrivée sous le vent).

7.2 L'emplacement de la zone de course est située en rade de Cherbourg ou aux abords des rades.

8. RÉPARTITION DE LA FLOTTE

3 groupes de classement sont prévus :

Groupe Sportboat Osiris

Groupe Osiris

Groupe J80 .

(en Osiris, si moins de 3 bateaux sont inscrits dans un des 2 groupes, un seul groupe Osiris sera retenu)

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9.3 Un classement spécifique **J80 universitaires** sera établi par extraction du classement du Groupe **J80**.

10. SYSTEME DE PENALITES

10.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité **d'un tour**.

10.2 L'arbitrage se fera en semi-direct sur l'eau.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués en fonction de la répartition des catégories retenues pour l'épreuve.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. ASSURANCES

Pour la course en J80, les bateaux mis à disposition des équipages universitaires sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Il est fortement conseillé aux skippers/euses par l'autorité organisatrice de souscrire via votre espace licenciée le **Rachat de franchise FFVoile**.

En cas de sinistre responsable, l'assurance licence du skipper/euses prendra en charge sans franchise les dégâts causés au tiers (l'autre bateau). Sans ce rachat de franchise, 900 euros resteront à votre charge. Les dégâts causés sur votre propre bateau seront supportés par la caution, au-delà de 1500 euros, l'assurance du YCC prendra le relais.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Yacht Club de Cherbourg

Secrétariat

02 33 94 28 05

contact@yc-cherbourg.com

www.yc-cherbourg.com

Pour la **Sélective Voile Habitable Universitaire (J80)** , veuillez contacter :

Eric LE ROI (SUAPS Cherbourg)

06 81 13 71 44

eric.leroi@unicaen.fr